

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2016

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire
(a reçu procuration de JEHL Nathalie)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17 heures 30.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia (a reçu procuration de SIMLER Agnès), et WEIXLER Colette
MM GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne (a reçu procuration de CHASTE Bruno), SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : Mmes JEHL Nathalie (a donné procuration à Mr le Maire), SIMLER Agnès (a donné procuration à GRUNENBERGER Laetitia), Mr CHASTE Bruno (a donné procuration à SIMLER Etienne)

Secrétaire de séance : Mme DECK Nathalie

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Travaux rue de la Blind
3. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DECK Nathalie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. TRAVAUX RUE DE LA BLIND

L'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Blind est paru dans les journaux locaux, sur le site internet de la commune et sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin.

Mr le Maire présente les résultats de cette consultation.

Il est précisé que conformément avec l'article I du règlement de consultation, il a été procédé à une négociation de l'offre avec les trois candidats les mieux placés en fonction des critères de sélections dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Les critères de sélections fixés sont les suivants :

1 - prix	60 points
2 - justification des délais d'intervention	10 points
3 - valeur technique : valeur maxi	30 points
Total	100 points

Lot 1 : Voirie

Entreprises	Rap. Technique	Délais en sem.		Prix en € H.T.		
		à l'offre	après contrôle	à l'offre	après contrôles	après négociations
COLAS	oui	5	5	54 803,07	54 803,07	non concernée
TRADEC	oui	3	3	47 772,00	47 772,00	43 950,24
TP SCHMITT	oui	4	4	41 953,00	41 953,00	41 113,94
PONTIGGIA	oui	5	5	43 664,10	43 664,10	41 480,90

1- valeur technique		ENTREPRISES				
Règlement de consultation	points	COLAS	TRADEC	TP SCHMITT	PONTIGGIA	
analyse du chantier	6	6	6	5	5	
engagements produits	9	9	9	9	9	
méthodologie d'exécution	8	6	7	7	5	
organisation sécurité	4	4	4	4	4	
installations et moyens	3	3	3	3	3	
TOTAL 1	30	28	29	28	26	

2 - délais						
semaines						
		5	3	4	5	
TOTAL 2	10	0	10	10	10	

3 - prix						
		non concernée	43 950,24	41 113,94	41 480,90	
	41 113,94					
TOTAL 3	60	#VALEUR!	57,24	60,00	59,64	

TOTAL 1 + 2 + 3	100	#VALEUR!	96,24	98,00	95,64	
------------------------	------------	-----------------	--------------	--------------	--------------	--

Projet de classement			2	1	3	
-----------------------------	--	--	----------	----------	----------	--

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de retenir l'entreprise TP SCHMITT pour un montant total H.T. de 41 113,94 €.

Lot 2 : Câbles

- Solution de base

Entreprises	Rap. Technique	Délais en sem.		Prix en € H.T.		
		à l'offre	après contrôle	à l'offre	VARIANTE	sol base après négociations
SOBECA	oui	3,5	3,5	32 109,50	30 577,50	32 109,50
GANTER SIREG	oui	3,5	3,5	28 912,10	27 304,10	27 949,00
VIGILEC HATIER	oui	3,4	3,4	26 122,70	24 834,70	25 339,02

1- valeur technique		ENTREPRISES						
Règlement de consultation	points	SOBECA	GANTER SIREG	VIGILEC HATIER				
analyse du chantier	6	3	4	4				
engagements produits	9	8	8	8				
méthodologie d'exécution	8	5	6	6				
organisation sécurité	4	4	4	4				
installations et moyens	3	3	3	3				
TOTAL 1	30	23	25	25				

2 - délais								
semaines		3,5	3,5	3,4	0	0	0	0
TOTAL 2	10	10	10	10				

3 - prix								
25 339,02		32 109,50	27 949,00	25 339,02				
TOTAL 3	60	49,31	55,88	60,00				

TOTAL 1 + 2 + 3	100	82,31	90,88	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------------	------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Projet de classement		3	2	1				
-----------------------------	--	----------	----------	----------	--	--	--	--

- Solution de base (variante éclairage)

Entreprises	Rap. Technique	Délais en sem.		Prix en € H.T.		
		à l'offre	après contrôle	à l'offre	VARIANTE	après contrôle solution de base
SOBECA	oui	3,5	3,5	32 109,50	30 577,50	30 577,50
GANTER SIREG	oui	3,5	3,5	28 912,10	27 304,10	26 341,00
VIGILEC HATIER	oui	3,4	3,4	26 122,70	24 834,70	24 089,66

1- valeur technique		ENTREPRISES						
Règlement de consultation	points	SOBECA	GANTER SIREG	VIGILEC HATIER				
analyse du chantier	6	3	4	4				
engagements produits	9	8	8	8				
méthodologie d'exécution	8	5	6	6				
organisation sécurité	4	4	4	4				
installations et moyens	3	3	3	3				
TOTAL 1	30	23	25	25				

2 - délais								
semaines		3,5	3,5	3,4	0	0	0	0
TOTAL 2	10	10	10	10				

3 - prix								
24 089,66		30 577,50	26 341,00	24 089,66				
TOTAL 3	60	49,23	56,26	60,00				

TOTAL 1 + 2 + 3	100	82,23	91,26	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------------	------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Projet de classement		3	2	1				
-----------------------------	--	----------	----------	----------	--	--	--	--

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de retenir l'entreprise VIGILEC HATIER pour un montant de 25 339,02 € H.T. (solution de base) - de 24 089,86 € H.T. (variante)

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les marchés et tous les documents se rapportant aux travaux d'aménagement de la rue de la Blind.

La conduite d'eau potable sera changée et pris en charge par le SDEA.

L'éclairage public est de la compétence de la Com. Com. du Ried de Marckolsheim. Les travaux d'éclairage public seront donc pris en charge par cette dernière.

Une réunion de démarrage du chantier aura lieu le vendredi 29 juillet 2016. Le calendrier prévisionnel est fixé comme suit :

- début du chantier : 22 août 2016
- fin du chantier : 13 octobre 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'offre relative à l'étude d'effacement des réseaux Orange pour un montant de 1 780 € H.T. Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération.

3. DIVERS

- **Circulation rue des houblons** : Mr le Maire donne les résultats du sondage réalisé auprès des riverains de la rue des houblons. Huit foyers approuvent le sens de circulation actuel et six foyers souhaitent la remise de la circulation à double sens. Une information sera transmise aux riverains de la rue des houblons début septembre.
- **Construction illicite** : Le dossier sera transmis au Procureur de la République.
- **Concours des maisons fleuries départementale** : La commune de Grussenheim a obtenu le 3^{ème} prix de la créativité au concours des maisons fleuries départemental.
- **Urbanisme** : Dans le cadre des travaux d'extension de la maison, Mr Neigert a été contraint de procéder à la démolition du rez-de-chaussée eu égard à l'état des murs. Il déposera un permis de construire modificatif pour régulariser sa situation.

La séance est levée à 18 heures.

Le Maire, Martin KLIPFEL